

VIE PROFESSIONNELLE

Les 24h du temps 2025 - 11ème édition dédiée à l'art et au design, samedi 21 et dimanche 22 juin 2025

Atelier Export de Francéclat : Webinaire du jeudi 15 mai 2025, de 9h00 à 10h30

Apprentissage : modification de la limite d'exonération des cotisations salariales

Cotisations patronales : nouveaux taux et réductions

Votre entreprise peut-elle bénéficier du crédit d'impôt innovation (CII) ?

LE TEMPS DES ADHÉRENTS



neofugu®

Neo-Fugu®

L'innovation technologique au service de l'excellence artisanale

NEO-FUGU® : Des logiciels qui s'adaptent entièrement aux processus et aux besoins des ateliers artisanaux et manufactures de luxe (Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Coutellerie, Maroquinerie) pour un pilotage complet, précis et flexible.

BRÈVES HORLOGÈRES

1977 : COLLECTION ARSÈNE, SPORTIVE DE CARACTÈRE

PIERRE LANNIER : LA COLLECTION « INTI »

LAPS : POUR UN ÉTÉ PAS COMME LES AUTRES...

M.A.T. : UN CHRONO COLLECTOR POUR LES 40 ANS DU RAID

FOB PARIS : LA RÉFÉRENCE « R360 SILVER RIBBON »

YEMA : LA COLLECTION SUPERMAN DATO CMM.10

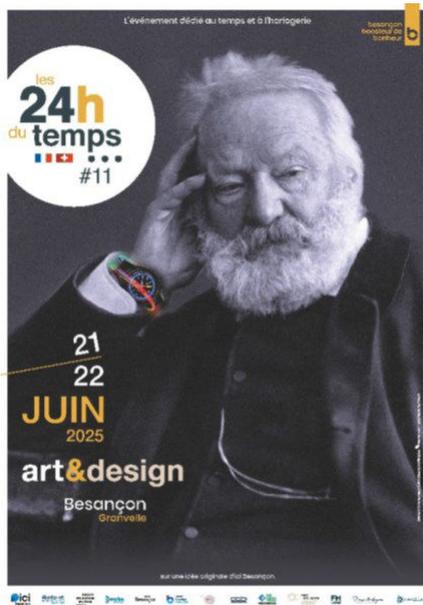
INNOVATIONS

STGI Services : Gravure et usinage de précision

VIE PROFESSIONNELLE

Les 24h du temps - Samedi 21 et dimanche 22 juin 2025 à Besançon Une 11^è édition dédiée à l'Art et design dans l'univers horloger

Cette année, les 24h du temps mettront en lumière l'union entre l'art et le design dans le domaine de l'horlogerie. Autour d'une quarantaine de marques, de créateurs, d'artisans d'art, d'organismes de formation et de laboratoires de recherche, la programmation ouverte à tous les publics invite les visiteurs à découvrir les nouveautés horlogères, d'en apprendre davantage sur les processus de création et d'apprécier l'évolution du design, de l'innovation ou encore de découvrir quelques collaborations avec l'art dans cet univers.



France Horlogerie est partenaire de cet événement incontournable

Autour de rencontres d'artisans, la 11^{ème} édition des 24h du temps invite à la **découverte des métiers d'art dans l'univers horloger**. Entre gestes techniques et démonstrations, les designers horlogers et les artisans en gravure, émaillage ou sertissage partageront leurs savoir-faire durant tout le week-end.

La **soirée professionnelle** qui réunit les acteurs de l'écosystème horloger, aura lieu le **vendredi 20 juin 2025** dans le cadre prestigieux de l'**Observatoire de Besançon** reconnu notamment pour son fameux Poinçon Vipère pour les montres chronométriques.

Tout au long du week-end des 24h du temps, chacun pourra aussi apprécier dans la cour du Musée du Temps ou dans les espaces d'Utinam, les nouveautés des marques ainsi que celles des créateurs qui perpétuent une culture horlogère inventive et vivante.

A retenir aussi en 2025

- **De nouvelles marques rejoindront cette année encore les 24h du temps** et notamment le SWATCH Groupe et plusieurs de ses marques.
- Une montre iconique à découvrir avec SilMach : The TimeChanger x Alain Silberstein, le premier chronographe professionnel intégrant la technologie des microsystèmes électromécaniques (MEMS).
- LIP dévoile son nouveau modèle : l'Himalaya automatique squelette 40 mm.

VIE PROFESSIONNELLE

ATELIER EXPORT DE FRANCECLAT

Vous ambitionnez de dynamiser votre développement à l'international ?

Le **programme Booster** est conçu pour vous aider à franchir ce cap avec succès !

Conçu par **Francéclat** en collaboration avec deux consultants experts, ce dispositif d'accompagnement sur-mesure vous permet de passer à l'action, en vous apportant les outils, les méthodes et l'expertise nécessaires pour structurer, déployer et pérenniser votre stratégie à l'export.

Francéclat vous donne rendez-vous pour un webinaire dédié à la présentation de ce dispositif export.

Jeudi 15 mai 2025, de 9h00 à 10h30

Pourquoi participer ?

Parce que Booster, c'est bien plus qu'un simple programme : c'est une véritable opportunité d'accélération. Grâce à un accompagnement **personnalisé, pragmatique et axé sur les résultats**, vous bénéficierez :

- D'un diagnostic ciblé de vos enjeux et priorités à l'international,
- D'une montée en compétence sur des leviers stratégiques (positionnement, ciblage marché, stratégie commerciale, etc.),
- D'un plan d'action structuré, adapté à votre maturité export.

Ce que vous découvrirez lors du webinaire :

- Les différentes étapes de l'accompagnement et les bénéfices associés à chaque phase,
- Les thématiques clés abordées tout au long du parcours, illustrées par des **cas concrets**.

L'atelier sera animé par Caroline Ivannoff et Frantz Dumey, consultants spécialisés en développement international, qui partageront avec vous leur expertise et leur vision pour faire de votre projet une réussite.

Afin de rejoindre le webinaire pour tout savoir sur ce programme , nous vous remercions d'envoyer un mail à **Guillaume ADAM : gadam@francehorlorgerie.fr**

VIE PROFESSIONNELLE

Apprentissage : Modification de la limite d'exonération des cotisations salariales



Le décret modifiant la limite d'exonération des cotisations salariales dues sur la rémunération des apprentis vient d'être publié. Il s'applique aux contrats d'apprentissage conclus depuis le **1^{er} mars 2025**.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 a apporté des changements aux exonérations salariales dont bénéficient les apprentis sur leur rémunération.

Désormais, la partie excédant **50 %** du Smic (900,90 € actuellement) est assujettie aux cotisations salariales, à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Cette nouvelle disposition s'applique aux contrats d'apprentissage conclus **à partir du 1^{er} mars 2025**.

Pour les contrats conclus avant cette date, la partie excédant 79 % du Smic est assujettie aux cotisations salariales et l'exonération de CSG/CRDS est totale.

Tableau récapitulatif

	Contrats d'apprentissage conclus jusqu'au	Contrats d'apprentissage conclus à partir du 1 ^{er} mars 2025
Assujettissement aux cotisations salariales	S'applique sur la part de la rémunération des apprentis supérieure à 79 % du Smic	S'applique sur la part de la rémunération des apprentis supérieure à 50 % du Smic
Assujettissement à la CSG et à la CRDS	Exonération totale	Assujettissement pour la part de la rémunération des apprentis supérieure à 50 % du Smic

Textes de loi et références

[Décret n° 2025-290 du 28 mars 2025 relatif à l'abaissement du seuil d'exonération des cotisations salariales des apprentis](#)

[LOI n° 2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025 - Article 23](#)

VIE PROFESSIONNELLE

Cotisations patronales : nouveaux taux et réductions

Des changements importants concernant les cotisations patronales entrent en vigueur le **1^{er} mai 2025** (décret du 04 avril 2025). Découvrez les nouveaux taux et les réductions applicables à l'entreprise.

Réduction générale des cotisations patronales : évolution du taux de réduction au 1^{er} mai 2025

La [réduction générale des cotisations patronales](#) évolue au 1^{er} mai 2025. Le nouveau taux de réduction (aussi appelé « valeur T ») est fixé à :

- **0,3193** (au lieu de 0,3194) pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- **0,3233** (au lieu de 0,3234) pour les entreprises de 50 salariés et plus.

La formule utilisée pour calculer le montant du coefficient de réduction est la suivante : **[Taux de réduction/0,6] x [(1,6 x Smic annuel brut/rémunération annuelle brute) - 1]**.

Rappel

La loi de finances pour 2025 a intégré la prime de partage de la valeur dans l'assiette de la réduction et dans la formule de calcul du coefficient de réduction.

Modification du taux de cotisations sociales accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)

Au 1^{er} mai 2025, les taux de cotisation AT/MP évolueront sans effet rétroactif. Il sera possible pour l'employeur de consulter son taux 2025 via le [compte AT/MP](#). Les taux fixés pour l'année 2024 resteront applicables jusqu'au 30 avril 2025.

À noter

La part mutualisée du taux AT/MP, prise en compte dans le calcul de la « valeur T », passe de 0,46 % à **0,50 %**. Il s'agit du taux minimal cotisé.

Modification du taux de la contribution patronale à l'assurance chômage

Le dispositif de bonus-malus d'assurance chômage subira également une modification. En effet, la nouvelle convention d'assurance chômage précise qu'**au 1^{er} mai 2025**, le taux minoré ou majoré de la contribution à la charge des employeurs sera réduit de 0,05 point.

Ainsi, le **taux de la contribution patronale à l'assurance chômage** sera de **4,00 %** (contre 4,05 % actuellement). Il ne pourra donc être inférieur à **2,95 %**, ni supérieur à **5,00 %**.

Pour en savoir plus sur ce dispositif, voir [l'article « Bonus-malus d'assurance chômage : prolongation du dispositif »](#).

VIE PROFESSIONNELLE

Heures supplémentaires : introduction du montant de la déduction forfaitaire des cotisations patronales

Le décret du 4 avril 2025 introduit dans le code de la sécurité sociale le montant de la déduction forfaitaire de cotisations patronales au titre des heures supplémentaires. Ce montant est fixé à **0,50 € par heure supplémentaire**.

Seules les entreprises comptant entre 50 et 249 salariés peuvent bénéficier de cette réduction.

Modification du Smic retenu pour les réductions de taux sur les cotisations maladie et allocations familiales

Pour rappel, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 a modifié les plafonds d'éligibilité de ces dispositifs de réduction.

Pour les périodes d'emploi qui ont débuté à partir du **1^{er} janvier 2025**, les plafonds d'éligibilité et les taux de réduction de ces dispositifs sont les suivants :

	Réduction sur le taux de la cotisation patronale d'assurance maladie	Réduction sur le taux de la cotisation patronale d'allocations familiales
Plafond d'éligibilité	2,25 Smic (au lieu de 2,5 Smic)	3,3 Smic (au lieu de 3,5 Smic)
Taux de réduction	7 %	3,45 %

Depuis le **7 avril 2025**, date d'entrée du décret d'application de la LFSS 2025, la valeur du **Smic applicable au 1^{er} janvier 2025** est retenue.

Textes de loi et références

[Décret n° 2025-318 du 4 avril 2025 relatif aux modalités d'application de divers dispositifs de réduction de cotisations patronales](#)

[Arrêté du 19 décembre 2024 portant agrément de la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, de la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage à Mayotte et de leurs textes associés](#)

Source : Bercy Infos Entreprises n°454 | 17 avril 2025

VIE PROFESSIONNELLE

Votre entreprise peut-elle bénéficier du crédit d'impôt innovation (CII) ?

Vous souhaitez vous lancer dans un projet innovant ? Vous pouvez peut-être bénéficier du crédit d'impôt innovation (CII). Extension du crédit d'impôt recherche, cette aide est destinée aux petites et moyennes entreprises (PME), sous conditions. Quelles sont-elles ? Quels projets sont éligibles à ce crédit d'impôt ? Tout d'horizon du dispositif.

Ce qui change en 2025

[La loi de finances pour 2025](#) reconduit le dispositif pour trois ans – jusqu'au 31 décembre 2027 - et abaisse le taux de 30 % à 20 %.

Qui peut bénéficier du crédit d'impôt innovation (CII) ?

Le CII est accessible à toute PME industrielle, commerciale ou agricole à condition d'être :

- **soit** soumise à un régime réel (normal ou simplifié) de [l'impôt sur les sociétés](#) (IS) ou de [l'impôt sur le revenu](#) (IR),
- **soit** exonérée d'impôt et appartenant à l'une des catégories suivantes :
 - ◆ [Jeune entreprise innovante \(JEI\)](#),
 - entreprise créée pour la reprise d'une entreprise en difficulté,
 - entreprise située dans l'une des zones suivantes :
 - ◆ [zone d'aide à finalité régionale \(AFR\)](#),
 - ◆ [zone franche-urbaine / territoire entrepreneur \(ZFU TE\)](#), [bassin d'emploi à redynamiser \(BER\)](#),
 - ◆ [zone de restructuration de la défense \(ZRD\)](#),
- zone franche d'activité des départements d'outre-mer,
 - [zone de revitalisation rurale \(ZRR\) et France ruralités revitalisation](#),
 - [bassin urbain à dynamiser \(BUD\)](#),
 - [zone de développement prioritaire \(ZDP\)](#).

VIE PROFESSIONNELLE

Pour quel type de projets ?

Le CII s'applique à des projets portant sur la conception d'un prototype ou d'une installation pilote d'un produit nouveau.

Le produit doit remplir deux conditions :

- il ne doit **pas encore avoir été mis à disposition** sur le marché,
- il doit **se distinguer des produits existants par des performances supérieures** en termes de technique, éco-conception, ergonomie ou fonctionnalités.

À savoir

Le prototype ne doit pas être destiné à la vente. Il doit servir de modèle pour la réalisation d'un nouveau produit.

Quelles dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt innovation ?

Les dépenses suivantes sont éligibles au CII.

Amortissement des biens ou bâtiments qui ont été créés ou acquis neufs. Ils doivent être utilisés dans la réalisation d'opérations de recherche scientifique et technique. Ils peuvent également être utilisés dans la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou d'installations pilotes.

En cas de perte ou dommages sur un bien ou un bâtiment, la différence entre l'indemnisation de l'assurance et le coût de reconstruction et de remplacement.

Dépenses liées au personnel, à savoir :

⇒ chercheurs et techniciens de recherche qui sont directement et exclusivement affectés aux opérations de recherche et développement

⇒ personnel titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'un niveau équivalent, les dépenses sont prises en compte pour le double de leur montant pendant les deux premières années de CDI. L'effectif du personnel ne doit pas avoir diminué par rapport à l'année précédente

⇒ salariés auteurs d'une invention après des opérations de recherche à qui on a versé une rémunération supplémentaire.

Amortissement des brevets et des certificats d'obtention végétale.

Frais de défense (émoluments des avocats, expert judiciaire, frais de justice, etc.) des brevets, certificat d'obtention végétale, de dessin et modèles en lien avec les opérations de recherche.

Frais de dépôt de dessins et de modèles.

Dépenses faites pour la réalisation d'opérations de recherche réalisées par des entreprises ou des bureaux d'études et d'ingénierie agréés.

VIE PROFESSIONNELLE

Ces dépenses peuvent être internes ou être dues à de la sous-traitance.

À savoir

- Le montant total des dépenses prises en compte est plafonné à 400 000 €.
- Les dépenses déjà intégrées au crédit d'impôt recherche (CIR) ne peuvent pas être comptabilisées pour le CII.

Attention : les dépenses liées à la phase de production du prototype ou de l'installation pilote du nouveau produit ne sont pas éligibles.

Quel est le taux du crédit d'impôt innovation ?

Le taux varie selon la localisation de votre entreprise :

- **En métropole** : 20 %
- **Dans les départements d'outre-mer** : 60 %
- **En Corse** :
 - ⇒ Petite entreprise : 40 %
 - ⇒ Moyenne entreprise : 35 %

À savoir

Les subventions publiques perçues pour les projets doivent être déduites des dépenses prises en compte dans le calcul du CII.

Le CII est calculé par année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre), quelle que soit la date de clôture de l'exercice.

Quelles démarches pour le demander ?

Pour bénéficier du crédit d'impôt innovation, votre entreprise doit déclarer ses dépenses sur le même formulaire que le crédit d'impôt recherche ([formulaire n° 2069-A-SD](#)) et le joindre à sa déclaration de résultats.

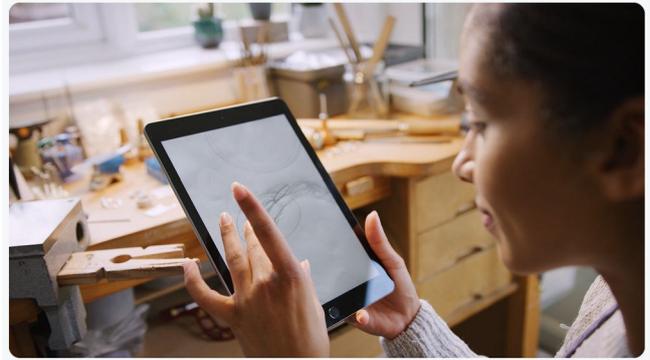
LE TEMPS DES ADHERENTS



neo fugu®

Neo-Fugu®
L'innovation technologique au service de
l'excellence artisanale

NEO-FUGU® : Des logiciels qui s'adaptent entièrement aux processus et aux besoins des ateliers artisanaux et manufactures de luxe (Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Coutellerie, Maroquinerie) pour un pilotage complet, précis et flexible.



Créée en 2004 à l'initiative de Thomas Lamy, et basée à Clermont-Ferrand, la société Neo-Logix est spécialisée en édition et intégration de logiciels de gestion entièrement dédiés aux professionnels de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie (HBJO).

Centralisez, maîtrisez et gérez l'ensemble des activités de votre atelier de haute joaillerie, joaillerie, bijouterie et horlogerie avec **NEO-FUGU®** : la solution ERP & MES intelligente et spécialisée.

NEO-FUGU® combine le savoir-faire ancestral des ateliers de manufacture joaillière et horlogère, et une gestion intégrée à la fois innovante et performante. De la gestion des commandes à la réalisation du produit fini, en passant par le suivi des matières et des ouvrages, cette solution s'adapte entièrement à vos processus et vos besoins pour un pilotage global puissant et flexible.

Aujourd'hui, la solution **NEO-FUGU®** accompagne au quotidien plus de 110 ateliers en France et à l'étranger, dont des grandes maisons parisiennes. L'entreprise a à cœur de maintenir une relation de confiance avec chacun de ses clients en étant particulièrement réactifs et présents à leurs côtés.

NEO-FUGU®, c'est une offre complète d'outils de pilotage et de management d'ateliers artisanaux qui s'adapte et se réinvente pour correspondre à 100 % à vos besoins réels.

LE TEMPS DES ADHERENTS

NEO-FUGU® : l'ERP taillé pour les manufactures horlogères

Conçu pour répondre aux exigences uniques des manufactures horlogères, **NEO-FUGU®** accompagne ces acteurs d'excellence dans la gestion de leurs processus complexes.

L'horloger, artisan du temps, est un professionnel d'une grande précision et d'une patience à toute épreuve. Il œuvre sur des montres de luxe, véritables bijoux mécaniques, où chaque composant est une merveille d'ingénierie.

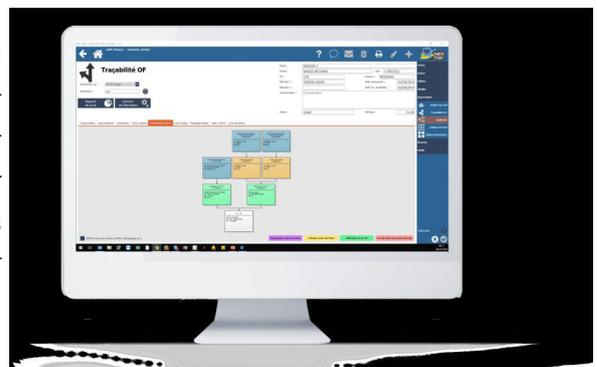


Son métier consiste à assembler, régler, réparer et parfois même à créer de toutes pièces ces mécanismes complexes. Avec des outils minutieux, il manipule des pièces minuscules, souvent invisibles à l'œil nu, et fragiles pour donner vie à un garde-temps. L'horloger est à la fois un technicien, un artiste et un historien, car il travaille souvent sur des pièces anciennes qu'il restaure avec respect. Il est le garant de la transmission d'un savoir-faire ancestral et d'une passion pour la mesure du temps.

Sa maîtrise des outils spécifiques, tels que la loupe binoculaire et le tournevis de précision, lui permet de travailler sur des pièces infimes avec une dextérité incroyable. Chaque geste est millimétré, chaque réglage minutieux, car une simple poussière peut perturber le fonctionnement d'un mouvement ...

→ **NEO-FUGU® ERP Pilot : Gestion globale de l'atelier**

NEO-FUGU® Pilot est une solution ERP (appelé aussi PGI, Progiciel de gestion intégré) conçue pour les ateliers artisanaux et manufactures de luxe pour optimiser l'ensemble de vos opérations et gagner en agilité. Un outil aux nombreuses fonctionnalités pour manager toutes vos ressources et maîtriser votre chaîne de valeurs.



LE TEMPS DES ADHERENTS

→ NEO-FUGU® ERP MES : Gestion de la production

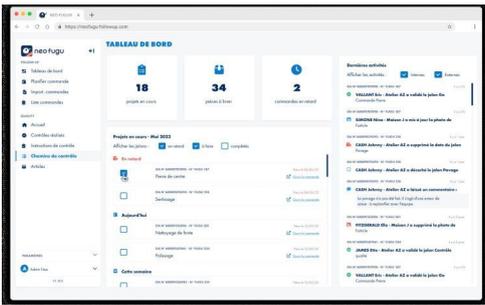
Avec **NEO-FUGU®** MES collectez en temps réel toutes les données issues de votre atelier et contrôlez l'ensemble des opérations de conception.

Embarquez toutes vos équipes et améliorez la collaboration entre tous les acteurs de votre atelier avec du matériel adapté et intuitif : tablettes tactiles, bornes interactives et outils de travail connectés.



Par ailleurs, en complément, les logiciels suivants :

→ NEO-FUGU® FollowUp : Communication entre donneurs d'ordre et sous-traitants



Avec **NEO-FUGU®** FollowUp, bénéficiez d'une visibilité instantanée sur l'avancement des projets et des commandes passées et centralisez tous les documents, les photos et les échanges multiples liés à la fabrication.

→ NEO-FUGU® Network : Plateforme de e-procurement

Gagnez en temps et en efficacité en utilisant **NEO-FUGU®** Network qui permet d'importer ou d'exporter automatiquement des commandes, factures ou toutes données utiles. Plus besoin de ressaisir des commandes ou des ordres de fabrication ...

→ NEO-FUGU® BI

Connectez **NEO-FUGU®** BI et faites parler vos données pour prendre des décisions éclairées. Accès sécurisé à la base de données, formation, tableaux de bord et vues, démarrez avec **NEO-FUGU®** BI en toute sérénité.

Vous souhaitez en savoir plus sur les logiciels **NEO-FUGU®** ? Planifiez une démonstration ...

NEO LOGIX « NEO-FUGU® »
9, rue Claude Burdin,
63100 CLERMONT-FERRAND
T. +33 (0)4 44 05 25 55

<https://www.neofugu.com>

contact@neo-logix.fr

BRÈVES HORLOGÈRES

1977 : COLLECTION ARSÈNE, SPORTIVE DE CARACTÈRE

La marque horlogère française 1977 dévoile sa ligne « ARSÈNE », composée de 6 modèles au bracelet en acier, chacun édité en série limitée à 99 exemplaires numérotés. Fabriqué en Alsace, ce Millésime 2025 incarne un raffinement intemporel et illustre l'excellence du savoir-faire horloger français.

La collection Arsène rend hommage à l'esprit intrépide d'Arsène Lupin, incarnant avec élégance l'intelligence et la ruse de ce personnage de fiction. Le Millésime 2025 est accompagné des mots de Paul Valéry, « *La plus grande liberté naît de la plus grande vigueur* » qui résonnent à travers chaque détail de cette montre, jusqu'à la gravure sur le fond de boîte.

<https://www.montres1977.com>

Caractéristiques

Boîtier rond en acier inoxydable 904L (Ø 42,5 mm), finitions polies et brossées. Cadran orné de la texture Clous de Paris inclinée à 45 degrés. Index et aiguilles revêtus de Super-LumiNova. Mouvement automatique France Ébauches, réserve de marche de 44 heures, fréquence de 4 Hz. Fond en verre saphir. Bracelet en acier inoxydable 904L, fermoir à boucle déployante papillon logotypé. Disponible en 6 coloris. Garantis de 5 ans prolongeable jusqu'à 10 ans.



PIERRE LANNIER : LA COLLECTION « INTI »

La marque horlogère PIERRE LANNIER présente la collection « Inti », une gamme masculine qui allie performance et élégance, dotée d'un système de recharge solaire. Son design sportif se distingue par des teintes vives et une attention aux détails particulière. Chaque élément de

design renforce son allure dynamique : de la lunette noire au niveau du cadran, à l'accent porté aux index, en passant par les aiguilles luminescentes. Le mouvement solaire (Miyota 2170) fonctionne grâce à des capteurs intégrés au cadran, permettant une recharge solaire.



La gamme Inti se décline en 4 coloris : boîtier en acier inoxydable avec cadran orange, vert, gris et/ou bleu.

<https://www.pierre-lannier.com/fr>

BRÈVES HORLOGÈRES

LAPS : POUR UN ETE PAS COMME LES AUTRES...

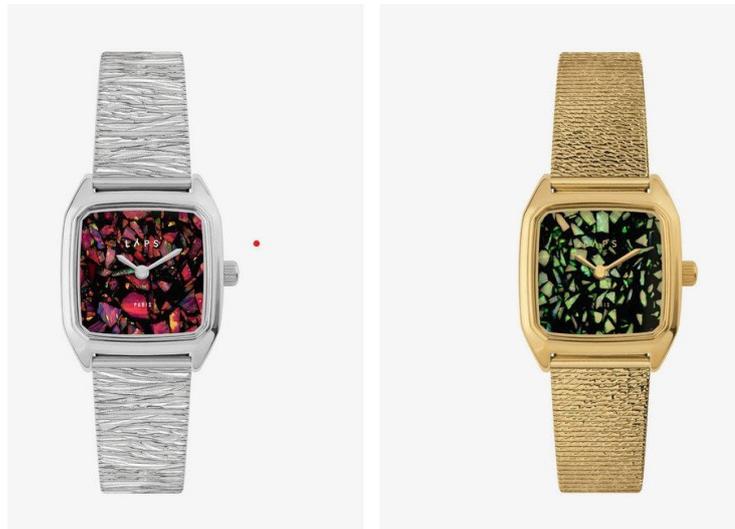
La grande nouveauté de cet été chez LAPS est l'arrivée du Bello Opal®. Symbole de rareté et de beauté intemporelle, cette matière, créée et fabriquée au Japon se rapproche de l'Opale naturelle. Elle offre des variations de couleurs uniques à chaque pièce pour proposer un bijou résolument contemporain.

Comme un éclat de nature figé dans le temps, les cadrans des montres en Bello Opal® de LAPS sont tous uniques et révèlent des nuances qui leurs sont propres.

Un véritable bijou rappelant le feu de l'opale où se mêle de délicates teintes rosées ou nacrées, aux reflets rouge ou vert, ... Des modèles originaux et empreints de lumière à porter au quotidien.

<https://www.laps.fr>

Ici, deux des 5 nouveaux cadrans en Bello Opal® à découvrir...



M.A.T. : UN CHRONO COLLECTOR POUR LES 40 ANS DU RAID

C'est en 2005 que l'aventure MAT commence avec la commande du RAID pour équiper l'ensemble de l'unité après une première série de chronographes fabriqués sur mesure à leur demande en 2004.

Ce chrono bicompat, à la fois technique et épuré, est équipé d'un cadran sector dial très lumineux et d'une lunette bidirectionnelle (120 clics), parfaite pour calculer des temps courts intermédiaires. Orné de l'emblème discret de la panthère en version « subdued » à 6h, le Chronographe du RAID se distingue par sa robustesse: verre saphir inrayable, étanchéité jusqu'à 200 m, couronne et fond vissés.



Série numérotée, chaque montre peut être gravée à votre nom (jusqu'à 16 caractères). Cette série spéciale sur mesure est en vente en pré-commande et sera livrée en Septembre 2025. **« 20 ans plus tard, nous célébrons à la fois nos deux décennies d'histoire... et les 40 ans du RAID avec une nouvelle édition exclusive sur mesure. »**

A gauche : Montre RAID 2005

A droite : Chrono RAID 2025

<https://www.merairterre.com>

BRÈVES HORLOGÈRES

FOB PARIS : LA RÉFÉRENCE « R360 SILVER RIBBON »



Cette montre automatique de 36 mm de diamètre, la R360 de FOB PARIS se distingue par son boîtier cylindrique qui vient se poser sur le poignet en véritable bijou mécanique. A associer à un bracelet ruban simple ou triple tour, interchangeables.

Caractéristiques

Mouvement automatique, réserve de marche 40 h. Verre saphir, traitement anti-reflet. Boîtier en acier inoxydable (Ø 36 mm). Cadran à trois niveaux : acier brossé, minuterie, verre fumé. Aiguilles acier. Étanchéité 5 bar. Bracelet : il a été intégré un système d'attaches rapides pour permettre de changer de bracelet en un clin d'œil.

Fabriquée en France

<https://fobparis.com>

YEMA : LA COLLECTION SUPERMAN DATO CMM.10

Disponible en deux tailles (39,5 mm et 41 mm), cette version modernisée du modèle iconique Superman présente un boîtier en acier entièrement repensé, avec des cornes courbées et pas de protège couronne, un mécanisme de bloque lunette innovant, ainsi qu'une lunette en céramique de haute qualité.



Cette Superman nouvelle génération est équipée de la dernière version du calibre Manufacture CMM.10 avec complication date, visible à travers un fond de boîte en saphir. Elle offre une précision chronométrique et une confortable réserve de marche de 70 heures.

La collection Superman Dato CMM.10 est déclinée en 3 variantes et est disponible sur le site. Montée sur un nouveau bracelet Scales Slim avec micro-réglage.

<https://yema.com/fr>

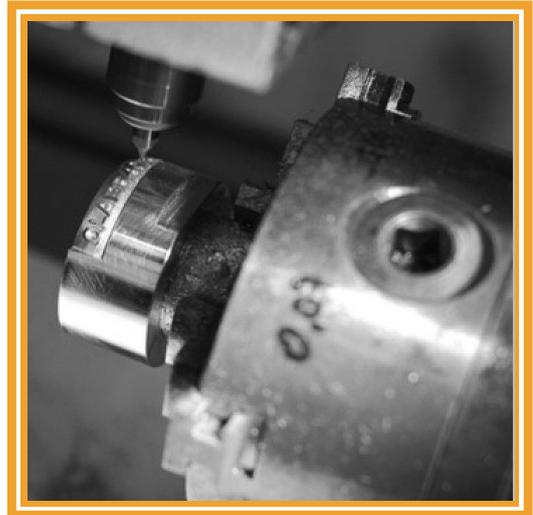
INNOVATIONS

STGI Services : Gravure et usinage de précision

Située en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 1982, STGI Services – co-gérée par Nicolas et Romain Guérin - vous propose un savoir-faire de qualité dans la gravure mécanique, laser, la texturation de surface et l'usinage de précision. Leurs compétences passent par la réalisation et la gravure d'outillages nécessaires à l'emboutissage, à l'injection plastique, zamak, et silicone.

En tant que partenaire, l'entreprise vous accompagne également dans vos projets de texturation de surface, procédé précis, répétable et écologique permettant de personnaliser votre produit.

Laser et texturation : la technologie du laser permet d'obtenir un marquage permanent indélébile sans déformation de surface.



Gravure : la gravure dite mécanique permet de réaliser des gravures profondes sur tout type de métaux (acier, laiton, cuivre, alu) et de plastiques (PEEK, PEHD).

Usinage : l'usinage consiste à fabriquer une pièce métallique par enlèvement de copeaux aux dimensions et aux formes voulues dans le respect des tolérances et des états de surface.



INNOVATIONS

Divers secteurs d'activités sont concernés : la cosmétique, l'orfèvrerie, l'horlogerie, l'industrie des biens de consommation, des vins et spiritueux, l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique, ...



Du prototype à la série, leur expertise les conduit à intervenir tout au long de la chaîne de conception, du service marketing aux moulistes-outilleurs en passant par le chef de projet et le designer.

Une organisation flexible et un atelier réactif de haute performance permettent à STGI Services de respecter vos impératifs, ses engagements.

STGI Services

ZI de Felet
1, rue du Champ du Bail,
63300 THIERS
T. +33 (0)4 73 80 64 58

stgi@stgi-services.com

<http://stgi-services.com>



22, Avenue Franklin Roosevelt,

01 40 70 00 67

www.francehorlogerie.com

siret : 784 358 673 00035

code APE : 9411Z